

Myriam Cottias
Élisabeth Cunin
António de Almeida Mendes

LES TRAITES ET LES ESCLAVAGES

Perspectives historiques et contemporaines



Esclavages

KARTHALA

« Esclavages »

Une collection née de l'association entre le Centre International de Recherches sur les Esclavages (CIRES) du CNRS et Karthala.

« *Esclavages* » :

- publie des recherches et des essais inédits de sciences humaines et sociales sur les traites, les esclavages et/ou leurs héritages contemporains ;
- analyse autant les situations d'esclavage que les sociétés postesclavagistes ;
- inscrit chaque situation d'esclavage dans des séquences historiques et des espaces géographiques, des modalités juridiques, des conditions sociologiques et anthropologiques, des jeux de forces économiques, politiques précis envisagés sous un angle global ;
- s'attache autant aux acteurs du passé qu'à ceux du présent ;
- souligne l'importance des représentations racialisées, construites, héritées, réactualisées, revendiquées.

Un site d'information : <http://www.esclavages.cnrs.fr>

Directrice de la collection : Myriam Cottias

Contact : <ciresc@ehess.fr>

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr

Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre National de la Recherche
Scientifique, CNRS-CIRES

Conception graphique de la couverture : Anabell Guerrero

Composition et mise en page : Charles Becker

© Éditions KARTHALA et CIRES, 2013
(Première édition papier, 2011)

ISBN : 978-2-8111-5056-3

SOUS LA DIRECTION DE
**Myriam Cottias, Élisabeth Cunin
et António de Almeida Mendes**

Les traites et les esclavages

Perspectives historiques et contemporaines

Préface de Paul E. Lovejoy

Postface d'Ibrahima Thioub

KARTHALA
22-24, bd Arago
75013 Paris

CIRESC
105, bd Raspail
75006 Paris

Remerciements

Cet ouvrage est issu d'un travail collectif mené au sein du Centre International de Recherche sur les Esclavages (www.esclavages.cnrs.fr). Les coordonnateurs de cet ouvrage tiennent à remercier l'ensemble des membres du bureau du CIRESC – Cédric Audebert, Nathalie Collain, Issiaka Mandé, Dominique Rogers, Marie-Albane de Suremain –, ainsi que Pap Ndiaye, tous les membres du Conseil Scientifique et les jeunes chercheurs qui ont participé à ce projet : Elsa Geneste qui a assuré une relecture des textes et Valérie Séga-Gobert qui s'est impliquée dans l'élaboration du colloque de 2006. Nous remercions également Sophie Drozdowicz pour l'organisation logistique de cet événement.

De nombreux chercheurs se sont généreusement associés à nos travaux et nous remercions chacun des évaluateurs des articles ici publiés ainsi que Luiz-Felipe De Alencastro, Mamadou Diouf, Catherine Coquery-Vidrovitch, Rebecca Scott, Jean Hébrard, Félix Iroko, Jean-Luc Bonniol, Ibrahima Thioub, Nicolas Rey, Eric Mesnard, Philippe Joutard, Blandine Kriegel, Marie-Paule Truel-Belmas qui ont présidé les séances de travail du colloque de 2006.

Plusieurs associations ont répondu à notre invitation à débattre sur les liens entre recherche et société et nous voulons ainsi saluer chaleureusement : l'association des "3^e - Histoire & Sociétés", celle des "Anneaux de la Mémoire" ainsi que "SOS Esclavages Mauritanie – section Europe", le "Comité Contre l'Esclavage Moderne" et "Devoirs de Mémoire" (Paris). Le témoignage sur leurs actions sur le terrain a suscité des ouvertures inestimables de réflexion.

Les questions d'enseignement de l'histoire de l'esclavage atlantique racialisé et de la traite des Africains ont été abordées par des collègues qui sont venus présenter leurs actions pédagogiques dans l'école : Éric Mesnard, Hugues Albert, Thierry Aprile, Danielle Bégot, Youenn Cochenec, Aude Désiré et Gilles Gauvin. Nous les en remercions.

Pour le lancement de nos travaux, nous avons bénéficié d'un soutien financier précieux de la part du Centre National de la Recherche Scientifique, de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Agence Universitaire de la Francophonie, de l'Université des Antilles et de la Guyane, du Centre de Recherches

Historiques (UMR 8558) avec Gérard Béaur et Bernard Vincent ainsi que Christiane Artz et Isabelle Krempholtz, du Centre d'Études Nord-Américaines de l'EHESS avec François Weil, du Groupe de Recherches et d'Études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (UMR 5195), du Centre de Recherches sur les Pouvoirs Locaux (UMR 8053).

Nous remercions aussi Jean-Paul Colleyn, Serge Blérald et Philippe Kergraisse, du service audiovisuel de l'EHESS, qui ont permis et assuré l'enregistrement audiovisuel de toutes les séances de travail, ainsi que Christophe Decker, du service de logistique de l'EHESS, pour son aide efficace.

Nos remerciements vont, enfin, à Charles Becker qui, par conviction scientifique, a facilité l'édition de ce livre et a fourni très généreusement son aide pour les relectures, la préparation et la composition du manuscrit.

Illustration

Anabell Guerrero, née à Caracas, vit et travaille entre la France, le Venezuela et les Caraïbes. Sa réflexion photographique est centrée sur l'exil, les déplacés, la mémoire, la vie entre deux mondes, à la frontière. La photographie illustrant la couverture appartient à la série *Voix du Monde / Délocalisation* (2006).

Préface

Paul Lovejoy

À une époque où les torts du passé sont facilement oubliés, il est essentiel que le silence sur l'esclavage soit brisé, spécialement au sein des histoires nationales de la France, de la Grande-Bretagne, et des autres pays qui ont profité de l'esclavage. Il est nécessaire aussi que soient corrigées les fausses représentations établies par la recherche historique passée, que ce soit aux États-Unis, au Brésil ou encore dans certains pays d'Afrique. Casser le silence et ainsi lutter contre les fondements des injustices sociales constituent des tâches difficiles. Nous devons pour cela dialoguer dans les langues nationales, que ce soit le français ou le chinois. Il faut aussi faciliter l'accès à la connaissance afin que les débats scientifiques ne demeurent pas uniquement universitaires et que l'avancée des recherches reste inconnue. Dans le cas du monde francophone, il a été difficile d'intégrer l'héritage colonial dans l'identité nationale et de comprendre la corrélation entre la diffusion de la langue française et l'association de cette migration linguistique avec l'esclavage. Il est juste qu'il y ait maintenant un discours universitaire, en français, qui tente de se réconcilier avec cette association de longue date.

Depuis dix ans, ou plus, l'intérêt pour l'étude de l'esclavage a resurgi. Cette attention croissante résulte, en partie, de la commémoration de l'abolition du commerce transatlantique des esclaves par la Grande-Bretagne ; elle a aussi été alimentée par la persistance des tensions sociales engendrées par le racisme et l'héritage du colonialisme. L'explosion du nombre de travaux historiques sur l'esclavage a d'abord porté sur la façon dont cette institution s'était développée dans les Caraïbes, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Il y a eu également de nombreuses publications sur l'esclavage dans l'Océan Indien, le monde musulman et l'Asie orientale. Bien qu'il existe une littérature en pleine expansion en portugais, en particulier au Brésil, ainsi qu'en espagnol, la plus grande partie de cette abondante production scientifique a été publiée en anglais. La principale revue sur les études sur l'esclavage, *Slavery and Abolition*,

reflète cet énorme travers. Malgré l'apport essentiel des *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, la recherche en français est restée marginale. Heureusement, la publication de ce volume constitue une contribution majeure pour tenter de contrebalancer ce déséquilibre scientifique. Les chapitres de ce livre témoignent d'un regain d'intérêt pour la recherche sur l'esclavage en monde francophone, qui est aujourd'hui à un niveau jamais atteint depuis la prodigieuse production de Claude Meillassoux, Emmanuel Terray et leurs collègues dans les années 1970.

Myriam Cottias, Élisabeth Cunin et António de Almeida Mendes ont rassemblé vingt-trois essais sur la signification de l'esclavage depuis l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine. Cette collection impressionnante est le produit d'une initiative du CNRS en 2005 qui a reconnu l'étude de l'esclavage comme champ prioritaire de recherche ; initiative qui a conduit ultérieurement, en 2007, à la fondation du Centre International de Recherche sur les Esclavages. Selon les objectifs du CIRESC, les chercheurs qui travaillent dans le monde francophone sont ainsi réunis pour discuter des questions conceptuelles et théoriques relatives à l'étude de l'esclavage. Ce volume reflète la réussite des efforts pour construire ce réseau de recherche consacré au problème historique de l'esclavage au sein du monde francophone. Comme l'illustre ce volume, l'objet d'études que constitue l'esclavage traverse l'histoire, des Amériques et l'Afrique à la Méditerranée et le monde musulman. Enfin, le large éventail chronologique de ce volume démontre pleinement que l'esclavage est actuellement étudié comme un phénomène global.

Paul E. Lovejoy est Distinguished Research Professor du Département d'Histoire, à l'Université de York. Il est Directeur du "Harriet Tubman Institute for Research on the Global Migrations of African Peoples".

Introduction

*Myriam Cottias, Élisabeth Cunin
et António de Almeida Mendes*

Plusieurs termes peuvent surprendre dans le titre de notre ouvrage. Tout d'abord, le pluriel que nous accrochons au terme de "traite" et d'"esclavage", mais aussi celui de "recherches francophones". Il faut s'en expliquer, car ils tiennent aussi bien à des raisons scientifiques qu'à notre positionnement de chercheur, ancré dans un présent qui interroge son activité professionnelle et ses objets de recherche.

C'est en effet sous la pression d'événements politiques multiples¹ qu'a émergé sur la scène publique, une réflexion dénommée "question noire". Elle recouvrait de multiples sujets, allant de la gestion de la mémoire de l'esclavage dans un cadre national français, aux discriminations raciales de toute population identifiée comme "noire". Elle s'attachait peu aux objets historiques, superposant "traite" et "esclavage" jusqu'à employer un terme pour l'autre, comparant des phénomènes ayant des temporalités fort différentes (traite arabe *versus* traite transatlantique). Elle établissait une confusion entre histoire et mémoire de l'esclavage. Elle provoquait aussi par le biais de l'internet et dans une globalisation du monde, une translation de catégorie de désignation : en France, apparaissait des termes comme ceux "d'afro-descendants", de "descendants d'esclaves", "d'afro-français" qui étaient saisis par différents groupes de population. Cette "question noire" prise dans des définitions et des usages multiples posait problème à plus d'un niveau ; le plus important portant, à partir de l'expérience de la situation de "Noir", sur la définition de la Nation française et sur le contenu des notions d'égalité et de citoyenneté. Le lien généalogique entre passé de l'esclavage et présent de la discrimination semblait être établi définitivement pour toute personne désignée comme "noire". Tout comme la "repentance" ou la "non-repentance" semblaient s'adresser à une population dite "blanche" ou en tous cas, "non noire". Un débat citoyen et scientifique s'est imposé.

Lors de la création de notre groupe de recherche du CNRS – d'abord Réseau Thématique Prioritaire (RTP), en novembre 2005, puis Groupement de Recherche international (GDRI), en novembre 2007, sous le nom de Centre international de Recherche sur les Esclavages (CIRES),

¹ Le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage, reconnaissance de l'esclavage et de la traite comme "crimes contre l'humanité", l'apparition d'"associations noires" ...

www.esclavages.cnrs.fr –, cette situation politique mise en regard de notre expérience de chercheur a induit plusieurs choix.

D'une part, il nous paraissait nécessaire de définir, préciser, contextualiser les termes employés dans les recherches sur la traite et l'esclavage. Or, en apportant ces précisions, il devenait nécessaire de faire porter la marque du pluriel à ces phénomènes. Non pas pour minorer la traite et l'esclavage transatlantiques perpétrés par les sociétés européennes, non pas pour établir une équivalence des phénomènes et des systèmes d'esclavage, entre ce qui a existé dans l'ensemble de l'Afrique ou en Europe, mais, au contraire, pour définir scrupuleusement les spécificités de chacune de ses formes et montrer comment se sont racialisés tant la traite que l'esclavage dans la période de l'Europe moderne. Il fallait aussi montrer comment l'esclavage, en tant que rapport de domination où l'être humain était objet de propriété d'un autre être humain avec perte d'identité et de statut civil, ne disait pas tout de la situation d'esclavage. Celui-ci est un phénomène disparate qui a pris des formes diverses variant fortement selon les sociétés et les époques. À côté de l'esclave de plantation qui est la figure emblématique de l'esclavage, il y a eu l'esclave urbain, celui qui est loué et qui exerce à la ville de petits métiers, par exemple. Il y a eu l'esclave domestique, l'esclave concubin, l'esclave soldat et il y a eu aussi l'esclave dont le statut a été aboli par la loi, mais dont les dépendances sociales demeurent (dans l'espace caribéen, asiatique ou africain, par exemple). En historicisant l'esclavage, en le contextualisant, c'est-à-dire en décrivant les rapports de force politique et économique, en identifiant précisément les acteurs en jeu, en le territorialisant, on pouvait accéder à une analyse plus rigoureuse du phénomène que nous nous sommes fixé comme objectif.

D'autre part, ces objectifs requéraient des forces scientifiques. Ils demandaient aussi que notre positionnement ne soit pas national (l'esclavage étudié depuis la France), mais plus global. Cet ouvrage est issu de la première étape que nous avons définie. En effet, dans un premier temps, nous avons souhaité embrasser un espace francophone, car cela nous permettait de considérer la question dans un cadre qui comprenait tous les interlocuteurs, les acteurs touchés, mis en relation, par ces phénomènes. La question coloniale émergeait ainsi tout comme celle des continuités et des avatars de la relation esclavagiste, autant dans la métropole que dans les anciennes colonies françaises.

À la démarche scientifique se mêlait aussi un souci plus institutionnel : il s'appuyait sur le constat de la marginalité récurrente des recherches sur la traite et l'esclavage. Dans les universités françaises, aucun centre de recherche n'y est consacré. Les chercheurs travaillaient de façon isolée, sans réel partage des connaissances et sans sédimentation du sa-

voir. Or, même si le sentiment général était qu'il ne se passait rien en France sur le sujet, il n'en était bien évidemment rien. Il a été aisé de le démontrer lors du colloque international, que nous avons organisé en juin 2006, qui a réuni quotidiennement près de trois cents personnes¹ et a impulsé une mise en synergie de chercheurs de tradition historiographique et de formation différentes.

Cet ouvrage combine ainsi des approches historiques et archéologiques avec des analyses plus contemporaines (anthropologiques, sociologiques, géographiques, littéraires). Il s'intéresse à l'espace transatlantique, mais aussi à l'Afrique, l'océan Indien et l'Europe. Il ne cherche donc pas à donner une vision homogène et consensuelle de cette problématique, ni même à produire une synthèse sur la question des esclavages et des traites ; ce livre est avant tout polyphonique et souhaite rendre compte de la diversité – en termes de thématique, d'aire géographique, d'époque étudiée, d'angle d'analyse – des travaux contemporains en France et dans le monde francophone.

Il fait appel à des chercheurs ayant contribué à la fondation ou à la reconnaissance de ce champ d'études tout autant qu'à de jeunes chercheurs en cours de thèse ou venant de l'achever et apportant un regard nouveau. Il repose sur des textes donnant une vision d'ensemble d'une thématique aussi bien que sur les résultats de recherches individuelles sur des objets très précis. Telle est l'ambition de cet ouvrage : montrer la multiplicité des approches tout en identifiant des problématiques fortes, accepter la complexité des processus sociaux étudiés tout en dégagant un cadre interprétatif possible. Il n'était donc pas question de faire un bilan exhaustif, par aire géographique, par époque ou même en reprenant les thématiques généralement associées à l'esclavage (Curtin 1969 ; Eltis 2000 ; Pétré-Grenouilleau 2004) ; nous avons voulu montrer avant tout les grandes avancées de la recherche francophone et mettre en lumière les nouvelles pistes de recherche qui se dégagent actuellement. L'esclavage et ses conséquences, posés comme notre objet de recherche commun, seront eux-mêmes conçus comme problématiques, tant pour les sociétés et les individus, d'hier et d'aujourd'hui, que pour les chercheurs.

L'ouvrage suit une présentation résolument originale et dynamique, en croisant les aires géographiques et les découpages temporels autour de quatre thématiques centrales. Nous souhaitons ainsi échapper aux représentations trop souvent associées à l'esclavage – réelles mais non exclusi-

¹ Ce colloque a combiné des bilans historiographiques sur les principaux résultats de la recherche francophone et des ateliers regroupant les chercheurs confirmés sur des domaines précis. Des espaces (déjeuners discussions) ont été réservés pour la présentation des travaux des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants), inscrits dans les universités françaises (DOM compris) et francophones.

ves – renvoyant à un système socio-économique obsolète et faisant des esclaves des sujets passifs, d'éternelles victimes, ancrés dans le passé. Et rappeler à quel point l'esclavage pose des questions spécifiques, certes, mais qui concernent avant tout les dynamiques sociales dans leur ensemble, tant il peut être considéré comme un "fait social total" pour reprendre la notion de Mauss (on pourrait même ajouter un fait social total "global"). L'approche retenue ici privilégie donc une logique dynamique, donnant un rôle central aux acteurs, au premier rang desquels se trouvent les esclaves eux-mêmes (dans la continuité des analyses en termes d'*empowerment* et d'*agency*). Elle considère également que les esclavages et les traites participent de la construction de la modernité comme l'a si bien rappelé Paul Gilroy (1993), en associant l'histoire de l'Occident avec celle de l'esclavage. Enfin, elle insiste sur les "conséquences" de l'esclavage et des traites dans la formation des sociétés contemporaines, en termes de "mémoire", mais aussi en raison de l'établissement de rapports sociaux de "race" et de processus de racisation.

Nous considérerons l'esclavage comme un phénomène global, inscrit dans un cadre commun de modernité, tout en explorant la façon dont des conditions socio-historiques différentes ont modelé des variations dans ce cadre. Comme le suggérait déjà Claude Meillassoux (1986), l'étude du rapport d'altérité et de domination né du système esclavagiste n'a de sens qu'en le replaçant dans un complexe social et politique d'une portée historique et géographique considérable, élargissant le champ d'intervention de la recherche de façon croissante. L'enjeu de cet ouvrage est donc de rendre compte de cette dimension globale des dynamiques sociales étudiées, tout en s'appuyant sur des recherches menées sur des terrains localisés. Il s'agit ainsi d'analyser de façon simultanée de multiples phénomènes, au sein et en dehors des métropoles et des colonies, liés entre eux par l'esclavage et la traite. En conséquence, il n'est plus possible de considérer l'esclavage transatlantique comme une séquence historique extérieure à l'histoire française. Il n'y a pas deux dynamiques, l'une extra-nationale car coloniale et l'autre, interne, nationale, mais bien plutôt interactions et modelages réciproques des deux espaces (Cottias 2003 ; Cooper & Stoler 1997). L'analyse des sociétés esclavagistes et post-esclavagistes est porteuse de savoirs renouvelés, tant sur les sociétés colonisées elles-mêmes, que sur les métropoles européennes.

Distinguer et marquer l'autre : dynamiques sociales

Esclavages et traites s'inscrivent avant tout dans une logique de distinction, qui fait de l'esclavage une entreprise de marquage (physique, légale, symbolique) et de mise à distance (bien souvent plus sociale que géographique) qui a pris des formes multiples selon les lieux et les épo-

ques, mais qui a toujours visé à naturaliser, en particulier par la référence raciale, un rapport social de domination. Un tel processus de discrimination est présent dès l'Antiquité. Jean Andreau étudie les mécanismes de distinction, non pas seulement entre "libres" et "esclaves", mais entre trois formes de domination : l'esclavage classique, la servitude pour dettes, les dépendances rurales. Il s'agit ainsi non seulement de "produire l'esclave", mais aussi d'introduire des logiques de hiérarchisation au sein même de la catégorie servile. Poursuivant sa réflexion, l'auteur s'intéresse également au statut de l'affranchi, montrant à quel point la question de la différenciation se prolonge et se redéfinit alors même que le cadre esclavagiste a été abandonné. Franchissant les siècles et les mers, l'article de Dominique A. Mignot n'en poursuit pas moins cette analyse de la définition, en particulier juridique, de l'institution esclavagiste dans le contexte des îles françaises des Amériques. Arrivant à la conclusion selon laquelle la « servitude aux Indes françaises constitue un ultime avatar de l'esclavage antique », il propose une réflexion sur le Code Noir (1685), inscrite dans ce qu'il appelle une "matrice romaine" du droit qui renvoie à l'Antiquité. La nature du statut juridique de l'esclave, telle qu'elle se met en place dans les îles françaises des Amériques, est alors étudiée avec précision. Même lorsqu'il arrive au paroxysme de son "raffinement", l'appareil législatif est bien loin de n'être que répressif et alimente la complexité du statut de l'esclave. Marie Polderman poursuit l'exploration des colonies françaises des Amériques en ouvrant une démarche comparative à partir de la Guyane, à la marge de l'espace esclavagiste français. Se pose alors tout d'abord la question des sources disponibles amenant l'auteure à dresser un inventaire précis des archives pouvant être utilisées. Se fondant sur une approche quantitative, l'article confronte la situation des esclaves en Guyane à celle des autres colonies françaises des Amériques, révélant ainsi que, au-delà des différences de contexte géographique et socio-historique, les processus sociaux et politiques en jeu sont souvent proches.

Néanmoins, il ne faudrait pas réduire l'esclavage et la traite aux seules sociétés colonisées. C'est ce que nous montre l'article de Bernard Vincent sur la mise en place du commerce des esclaves en Europe. La Péninsule ibérique, intermédiaire entre traite méditerranéenne et traite atlantique, nous rappelle à quel point l'Europe a été au cœur de la traite et des dynamiques esclavagistes. La volonté juridique de mieux définir l'esclave s'inscrit également dans une logique économique, du fait de l'exploitation radicale du travail d'une partie de l'humanité et la mise en place d'un marché intercontinental dans lequel la traite constitue un élément fondamental. L'esclavage euro-méditerranéen, loin d'être le vestige d'un monde en décadence, signifie déjà l'entrée dans la modernité : « les formes infiniment différenciées de cet esclavage traduisent une plasticité du phénomène qui n'est que la somme d'utilisations subtiles de conditions géo-

graphiques et économiques favorables dans leur double versant atlantique et méditerranéen ».

Salah Trabelsi prolonge ces analyses en se plaçant au Sud de la Méditerranée, en montrant la faiblesse des recherches sur le travail servile dans l'Orient musulman au I^{er}/VII^e et IV^e/X^e siècles. Pour S. Trabelsi, les études existantes sont centrées presque exclusivement sur les esclaves les plus proches des cercles de décision et participent ainsi d'une vision moralisante de la société qui tend à minorer la portée de l'esclavage. L'enjeu est alors de dépasser l'"oubli" des populations serviles ordinaires en surmontant l'absence de documents d'archives par un recours à des sources littéraires, narratives, juridiques et administratives. Il est alors possible de saisir « la disparité des statuts et des conditions » des esclaves, au cœur de toutes les activités économiques, alors que leur « présence affectait l'agencement de l'ensemble du tissu social ». Toujours au Sud de la Méditerranée, à Tunis, M'hamed Oualdi interroge le statut des Mamelouks, esclaves d'armée ou d'administration, reprenant ainsi le thème des esclaves proches du pouvoir évoqué par Salah Trabelsi. Son analyse, portant sur un espace restreint étudié sur une longue période (XVII^e - XIX^{ème} siècles), rend compte des transformations du statut de Mamelouk, qui renvoient elles-mêmes à des "compromis sociaux" et à des "processus d'acculturation". Là encore, l'esclavage devient un puissant révélateur des dynamiques de sociétés en perpétuelles redéfinitions. Cet article met en lumière la capacité de transformation sans cesse renouvelée du système esclavagiste, comme si les institutions en apparence les plus solides étaient elles-mêmes traversées par un principe de mouvement et de rénovation.

Rapports de domination et formes de résistance

Ce qui se lit au travers de l'esclavage et de la traite transatlantiques, ce sont les rivalités entre puissances européennes, les tensions internes entre affirmation d'une identité nationale et volonté de domination coloniale, les contradictions de sociétés "modernes" fondées sur un principe de hiérarchisation socio-raciale. Ce chapitre insiste tout particulièrement sur les rapports de force et de hiérarchie inhérents à la traite et à l'esclavage. Ceux-ci seront étudiés à plusieurs niveaux (des relations entre États coloniaux aux interactions quotidiennes entre maîtres et esclaves ou entre esclaves) et renvoient à une multiplicité de logiques : économiques, politiques, militaires. Or ces rapports de domination produisent des formes de résistance, qui sont elles-mêmes inhérentes aux sociétés esclavagistes.

Dans le contexte cubain à la charnière entre XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, Dominique Gonçalves insiste sur les rivalités pour le contrôle de la traite entre puissances coloniales, qui passent par une superposition entre

dimensions économique et politique. L'auteur propose ainsi une étude originale dans laquelle la traite devient un enjeu de la domination coloniale et des relations de pouvoir entre commerçants métropolitains, planteurs créoles et monarchie espagnole. Car les enjeux économiques renvoient également aux rivalités politiques entre puissances et acteurs coloniaux. De son côté, Annie Fitte-Duval montre comment la mise en place d'un cadre juridique de l'esclavage est à l'origine de la situation paradoxale, entre inclusion et exclusion, des colonies puis des départements d'Outre-mer face à la métropole. L'esclavage favorise ainsi « l'émergence d'une spécificité normative et institutionnelle » des colonies. La question de la distinction de l'esclave s'inscrit dans des rapports de domination propres aux sociétés colonisées, mais renvoie également, plus largement, au principe hiérarchique qui se met en place entre métropole et colonies.

Ce chapitre revient également sur les interrogations liées à l'esclavage dans les métropoles elles-mêmes, à travers le rôle joué par l'armée et les stratégies de défense des colonies. En analysant la place des soldats de couleur, Boris Lesueur nous confirme tout d'abord que les sociétés esclavagistes ne se résument pas à une opposition binaire "blanc" / "noir". Il révèle surtout de quelle façon l'armée, symbole national par excellence, se confronte à la question du statut des esclaves, alors que le recrutement passe par une négociation permanente sur la "saillance" ou la "non-saillance" de la couleur. L'intégration des libres de couleur au sein de l'armée confirme ainsi que l'esclavage est révélateur d'une tension extrême entre revendication nationale et puissance coloniale.

Les travaux historiques portant sur l'esclavage consacrent une partie de leur analyse aux formes de résistance à la domination esclavagiste : de la révolte ouverte des noirs marrons aux résistances passives des esclaves urbains en passant par les travaux plus récents sur les stratégies de "composition" (*accomodation*). La deuxième partie du chapitre revient sur ces remises en cause de l'intérieur qui anticipent les futures sociétés post-esclavagistes. Mais avant même d'étudier les formes de résistance explicite à l'esclavage, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur les contradictions internes à la société esclavagiste, au sein desquelles la volonté de contrôle produit dans le même temps les conditions de son auto-destruction. L'article de Fabienne Guillen Diop est centré sur la question du métissage et des jeux identitaires autour de la couleur, largement étudiée dans les sociétés américaines et caribéennes, et présentée ici sur le sol européen, dès les XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Loin d'être une mobilisation contre le système oppresseur ou une tentative de sortie de ce système, la résistance à l'esclavage s'inscrit en son sein. Esclavage et métissage semblent ainsi indissociables, dessinant les contours de sociétés oscillant en permanence entre préjugé de couleur et logique de miscégénéation. L'auteure nous propose alors une analyse des déterminants sociaux (origine sociale

de propriétaires, segmentation du marché, prix, diversité des services esclaves) qui permettent de saisir le métissage en pratique ou en actes.

Car en même temps que se met en place un système coercitif, à la fois globalement et localement, les premières formes de résistance à l'ordre esclavagiste apparaissent. Si le marronnage, la fuite ou les soulèvements sont désormais connus dans les Antilles françaises, ainsi que dans la Caraïbe en général et dans les Amériques, elles le sont beaucoup moins dans l'océan Indien et, en particulier, dans l'île Bourbon. Audrey Carotenuto nous propose une approche originale du fait de ce décalage géographique (qui n'hésite pas à alimenter la comparaison avec les Antilles), mais aussi parce qu'elle montre que la remise en cause du système esclavagiste oblige à interroger le statut de l'esclave et de futur libre. « L'ensemble des actes illégaux serviles ont par conséquent une dimension d'opposition au système : non seulement l'esclave commet une faute répréhensible, mais en plus il devient visible aux yeux d'une société qui ne peut plus nier son humanité, c'est-à-dire sa responsabilité ». En analysant le "système esclavagiste en mutation", l'auteure dresse le tableau d'une société entrant dans l'ère post-esclavagiste. Avec l'article de Clara Boyer-Rossol, on comprend à quel point cette transition entre société esclavagiste et post-esclavagiste est loin d'être linéaire. Madagascar, au XIX^{ème} siècle, passe de l'exportation à l'importation d'esclaves et « apparaît comme une véritable plaque tournante de la traite des esclaves africains dans la région, à une période où la traite est considérée comme illégale ». En étudiant les *Makoa*, groupe d'anciens esclaves, l'auteure montre les ambiguïtés d'une société dans laquelle le statut servile, pourtant aboli, continue à peser sur les désignations identitaires, devenant même le point de départ d'un processus d'ethnisation. Entre inclusion et exclusion, les *Makoa* incarnent cet "étranger de l'intérieur", qui renvoie à une origine extraterritoriale et, au-delà, questionne la notion de "diaspora" généralement utilisée dans le contexte atlantique. Dès lors, rapport au déracinement et ancrage local, nouvelles migrations et insertion dans la société malgache se combinent : « la référence à l'extranéité n'exclut pas celle de l'autochtonie ».

La mobilité en héritage

Il nous semble que les sociétés marquées par l'esclavage sont paradoxalement caractérisées par une extrême plasticité : fluidité des formes sociales, multiplicité des références identitaires, omniprésence de processus de déplacement et de migration. C'est bien ce dont rend compte, dans le champ des recherches anglo-saxonnes, l'utilisation des termes de "diaspora" ou d'"hybridation". La mobilité marque bien entendu les sociétés esclavagistes, nées de mouvements de population dont l'ampleur était inconnue jusqu'alors. La traite transatlantique est bien sûr l'élément fonda-

teur de cette recomposition planétaire des équilibres démographiques. Jean-Michel Deveau nous invite ainsi à un bilan des études historiographiques françaises des trente dernières années. Interrogeant les changements de paradigmes et les évolutions méthodologiques, l'auteur rappelle la nécessité de replacer l'histoire de la traite dans une histoire mondiale plus large. Portant son attention sur l'Afrique, Georges Miembaon étudie une des dimensions de ce panorama général. Les migrations s'ancrent en effet également dans le territoire africain, en particulier avec les "routes des caravanes", appelées également "routes de portage", pistes d'acheminement des esclaves du royaume téké (Congo) vers la côte atlantique entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècles. L'espace de la traite négrière au royaume téké, les sources d'approvisionnement et le rôle joué par les courtiers, intermédiaires entre marchands et acheteurs d'esclaves, sont ainsi détaillés. L'auteur souligne notamment l'importance et la complexité du réseau des pistes, incarnation matérielle des mobilités qui caractérisent la société téké. « Réalités mouvantes dans le temps, ces différentes pistes ne sauraient donc être appréhendées que sous l'angle du changement et des mutations en ayant soin de toujours prendre en considération la période concernée ».

Mais si l'esclavage moderne est né d'un formidable déplacement d'individus, cette mobilité semble se poursuivre au-delà des abolitions. Étudiant les mécanismes complexes de l'émancipation au Soudan au XX^{ème} siècle, Marie Rodet considère en effet que « la politique coloniale "d'émancipation" des esclaves sur ces territoires encourage de nouveaux mouvements d'émigration, des "exodes", les esclaves affranchis jouissant désormais d'une plus large liberté de déplacement ». Ces migrations ne sont néanmoins pas réductibles à la seule émancipation et renvoient d'ores et déjà à des processus sociaux plus complexes caractérisant les sociétés post-esclavagistes. En s'intéressant à la place des femmes dans ces mouvements d'exode, le texte propose une analyse genrée qui met en évidence la multiplicité des déterminants de la mobilité. Il ouvre aussi une réflexion sur la redéfinition de l'organisation sociale, notamment des liens familiaux et matrimoniaux, liée à cette combinaison entre émancipation et mobilité, qui, loin de signifier leur désagrégation, s'inscrit au contraire dans le maintien – et la transformation – des réseaux de parenté.

Les deux derniers textes de ce chapitre sont centrés sur les formes de mobilité plus contemporaines. Celles-ci empruntent tout d'abord le "chemin inverse" du fait des "retours" vers l'Afrique de certains descendants d'esclaves. Giulia Bonacci s'intéresse ainsi à un aspect peu étudié de la diaspora, celle des migrants caribéens vers l'Éthiopie, au cours du XX^e siècle. Au-delà des références symboliques et culturelles à l'Afrique, il s'agit bien ici d'un déplacement physique qui vise à dépasser les conséquences liées à l'esclavage (quête d'une origine, marginalisation socio-économique, discrimination raciale). L'arrivée au village de Shashemene

et la difficulté des processus d'adaptation renvoient à différentes vagues migratoires, qui s'inscrivent elles-mêmes dans des logiques à la fois localisées et globalisées : influence de l'idéologie de Marcus Garvey, rastafarisme, politiques panafricaines d'Haile Selassie. Enfin, les migrations prennent place dans l'ensemble de l'espace caraïbe, pour lesquelles Cédric Audebert propose la notion de "sociétés mobilisées". Il s'agit de replacer les flux contemporains (entre Caraïbe, Europe et Amérique du Nord, à l'intérieur de la Caraïbe) dans le prolongement de schèmes plus anciens liés à la traite et aux esclavages. Mais le lien entre rapports sociaux et dynamiques migratoires, loin de se réduire à un héritage imposé par la traite, apparaît ainsi comme constitutif des sociétés antillaises post-esclavagistes. « Plutôt que de considérer la mise en mouvement séculaire de ces sociétés comme une fatalité, ne peut-on pas l'appréhender comme le préalable à la construction de nouveaux rapports au territoire visant précisément à relativiser les contraintes héritées de l'histoire ? ».

Mettre l'esclavage en mots, en images et en patrimoine : sources, représentations, mémoires

L'esclavage s'est aussi donné à lire et à voir. Traquer les sources, ériger des documents en preuves, tout comme trouver les représentations picturales et mémorielles de l'esclavage, voilà l'objet de cet ultime chapitre. S'intéressant à la plantation, figure incontournable des travaux sur l'esclavage, Jacques de Cauna invite à une interrogation sur les sources, qui déterminent, bien souvent de façon non suffisamment réflexive, l'orientation et le contenu des recherches, faisant implicitement émerger certaines thématiques ou certains acteurs, en laissant d'autres dans l'ombre. L'auteur précise que le travail de l'historien consiste avant tout à "coller" à une réalité disparue : c'est pourquoi les sources sont le premier garant de la légitimité de la recherche historique. La traite et l'esclavage, du fait des rapports de domination dont ils sont porteurs, appellent en particulier une analyse du type de documents disponibles, notamment lorsqu'il s'agit de s'intéresser à l'histoire des esclaves eux-mêmes. En s'arrêtant sur une analyse minutieuse des sources, l'enjeu est bel et bien de prendre pour objet d'étude le processus de production des connaissances lui-même. "Dire" l'esclavage et les traites aujourd'hui renvoie donc à une réflexion sur les archives elles-mêmes – ce qu'elles nous disent et ne nous disent pas – mais aussi sur la capacité des historiens à « faire parler d'autres sources ». C'est bien ce que confirme l'article de Patrice Courtaud, portant sur des recherches encore peu développées en France : l'apport de l'archéologie funéraire à la compréhension des cultures et religions des populations serviles. Une telle approche permet d'aborder différemment des questions anciennes (sur le respect des dogmes religieux

pour les populations serviles ou le maintien de pratiques africaines par exemple) et de poser des questions nouvelles (sur l'état sanitaire ou sur les pratiques funéraires). En d'autres termes, l'objet d'étude – les esclavages et les traites –, loin d'être figé dans un passé immuable, se transforme au rythme des évolutions méthodologiques et de l'élargissement de la définition même des sources.

Se plaçant également dans le cadre de l'économie de plantation coloniale dans la Caraïbe française, Danielle Bégot enrichit cette réflexion en s'intéressant à un autre type de documents : la production iconographique française de la seconde moitié du XVII^e siècle au milieu du XIX^e siècle. En associant les représentations du Noir à différents moments clés de l'histoire, l'auteure interroge ainsi de façon originale les enjeux sociaux, politiques, idéologiques, liés à la traite et l'esclavage. L'analyse des iconographies permet de rendre compte de la complexité du statut de l'esclave, lui-même replacé dans une multiplicité de contextes ordinaires. Mais elle révèle également que ces représentations, qui passeraient trop rapidement pour un simple reflet de la réalité, résultent elles-mêmes du positionnement social de leurs auteurs et nous apprennent « plus sur les rêves des Européens que sur les réalités antillaises ». Avec Stéphane Hoarau l'analyse se déplace doublement : des Antilles vers la Réunion, de l'iconographie vers la littérature. Le point de départ de son article porte sur l'émergence, dans les années 1970, d'une littérature visant à rendre compte des “traces” laissées par la servitude : l'histoire est ainsi irrémédiablement replacée dans un présent artistique, tourné vers la production d'un « imaginaire de la rencontre, créolisé et ouvert ». Revenant lui-aussi sur le lien entre asservissement et déracinement (voir chapitre précédent), l'auteur interroge ces écrivains en exil qui réinterprètent le passé, « pour ne pas sombrer dans l'oubli pour certains, pour “désintégrer les faiseurs d'histoires” – entendons *d'histoires officielles globalisantes* – pour d'autres », comme si seule la combinaison de la littérature et de l'histoire pouvait produire une mémoire incarnée.

Les deux derniers articles de cet ouvrage poursuivent cette réflexion sur l'histoire en l'ancrant plus directement encore dans le temps présent et dans sa dimension sociale : il est alors question du rapport entre histoire et mémoire, qui a nourri grand nombre de débats récents. Christine Chivalon entame son article en s'arrêtant sur la relation entre “mémoire de l'esclavage” et “actualisation des rapports sociaux” : si la demande de mémoire s'est bien accélérée de façon vertigineuse ces dernières années, témoigne-t-elle d'une redéfinition d'égale ampleur de rapports sociaux marqués par des processus d'exclusion et d'assignation identitaire ? Dressant un bilan des travaux français sur la mémoire de l'esclavage, l'auteure en vient à considérer qu'ils conduisent à « abandonner le présupposé du méta-récit collectif stabilisé, non pas pour regretter le vide qu'il crée, mais

pour envisager les formulations continues et diverses dont la mémoire est le lieu ». Progressivement pourtant, cette mémoire, de collective, devient historique par le fait même de sa mise en récit. Et, dans le même temps, le travail de l'historien est considéré comme un "acte politique", qui nécessite sélection et interprétation. Ana Lucia Araujo déplace l'analyse vers l'Afrique, au Bénin, où elle étudie les enjeux politiques de la commémoration et de la patrimonialisation de l'esclavage. De fait, celles-ci doivent être replacées dans un cadre où les acteurs internationaux sont largement présents : UNESCO, mais aussi États européens et américains, Banque mondiale et Fonds monétaire international. Le tourisme culturel lié à l'esclavage répond ainsi à une stratégie économique nationale tout en s'inscrivant dans une dynamique largement globalisée dès son origine. Revenant plus précisément sur le rôle de l'UNESCO, à travers l'étude de la mise en place de deux projets devenus les symboles de l'émergence de la question de la mémoire de l'esclavage sur la scène internationale (le *Premier Festival mondial des cultures vaudou : retrouvailles Amériques-Afriques : Ouidah 92*, qui eut lieu en janvier 1993, et le programme *La Route de l'esclave*, initié au début de 1994), l'auteure interroge également leurs effets sur la ville de Ouidah, du fait notamment de l'apparition de nombreux monuments et mémoriaux. Elle met en lumière l'existence d'un « processus vivant et dynamique qui passe aussi par une relecture et une réinvention créative du passé », répondant à des enjeux bien présents qui expriment « des mémoires plurielles et parfois conflictuelles ».

Cet ouvrage montre en somme la richesse de ce champ de recherche, en plein développement.

Bibliographie

- Cooper Frederick, Stoler Ann (eds.), 1997, *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, University of California Press.
- Cottias Myriam, 2003, « Le silence de la nation. Les "vieilles colonies" comme lieu de définition des dogmes républicains (1848-1905) », *Outre-Mers. Revue d'Histoire*, 338-339, pp. 21-45.
- Curtin Philip D., 1969, *The Atlantic Slave Trade – A Census*, Madison, University of Wisconsin Press.
- Eltis David, 2000, *The Rise of the Slavery in the Americas*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Gilroy Paul, 1993, *The Black Atlantic. Modernity and Double Consciousness*, London, Verso, 261 p.
- Meillassoux Claude, 1998 (1986), *Anthropologie de l'esclavage*, Paris, Presses Universitaires de France [Quadrige].
- Pétré-Grenouilleau Olivier, 2004, *Les traites négrières*, Paris, Gallimard [Folio Histoire].
- Frédéric Régent, 2007, *La France et ses esclaves, De la colonisation aux abolitions (1620 - 1848)*, Paris, Grasset.
- Vergès Françoise, 2006, *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, Paris, Albin Michel.

Chapitre 1

Distinguer et marquer l'autre : dynamiques sociales

Remarques sur la dépendance et sur l'esclavage dans l'Antiquité romaine

Jean Andreau

Dans l'Antiquité gréco-romaine, il existait diverses formes de dépendance statutaire, dont certaines nous sont très mal connues ou presque inconnues. Mais on peut, pour faire vite et en fonction de la documentation disponible, classer ces formes de dépendance en trois catégories : l'esclavage classique (parfois qualifié de commercial, parce que l'esclave peut être vendu par son propriétaire, et notamment par des marchands d'esclaves) ; la servitude pour dettes ; les diverses espèces de dépendants ruraux, un peu mieux connues pour le monde grec archaïque et classique que pour l'Empire romain.

La servitude pour dettes (qui parfois est également appelée esclavage pour dettes) ne se confond nullement avec l'esclavage commercial¹. Car l'esclave pour dettes fait juridiquement partie de la cité dans laquelle il est réduit en esclavage, alors que, sauf exception, l'esclave commercial est toujours issu d'autres régions, il n'a jamais été citoyen de la cité où il vit. Au cours de l'histoire antique, la servitude pour dettes a fait l'objet de très vifs débats politiques et elle a été abolie dans les cités grecques (à la fin de l'époque archaïque), puis à Rome (fin du IV^e siècle). Mais, chez certains peuples dominés par les Grecs et les Romains (par exemple en Asie Mineure), elle s'est perpétuée jusqu'à la fin de l'Antiquité.

À Rome, au IV^e siècle av. J.-C., les endettés insolvable pouvaient conclure un contrat avec leurs créanciers, contrat par lequel ils s'engageaient à lui fournir leur travail et qui leur permettait de ne pas quitter la cité et de conserver le droit de cité. C'était le *nexum*, et les endettés qui concluaient un tel contrat étaient appelés les *nexi*. Mais il ne suffisait pas de travailler jusqu'au remboursement de la dette. Le *nexum* était en général une situation permanente, même si le débiteur n'était pas censé perdre pour toujours sa liberté. Pour le créancier, le *nexum* était une manière d'acquérir de la force de travail, et, quand il prêtait de l'argent, c'était probablement, dans certains cas, avec cet objectif précis et conscient ; on peut même supposer qu'au moment du prêt le futur débiteur ait déjà connu son sort et y ait été résolu. Toutefois, il n'était pas esclave. Le *nexum* fut aboli à Rome en 326 av. J.-C. ; mais, avant cette date, au mo-

¹ Voir par exemple M. I. Finley, « La servitude pour dettes », *Revue historique de droit français et étranger*, 43, 1965, pp. 159-184.

ment où il jouait un rôle social important, il existait aussi des esclaves qui ne se confondaient nullement avec les *nexi*.

Les dépendances rurales, comme l'esclavage et la servitude pour dettes, impliquaient une domination des maîtres et des États, et les dépendants ruraux, comme les autres dépendants, jouaient dans certains cas un rôle économique non négligeable, en tant que main d'œuvre agricole. Mais, à l'inverse des esclaves, les dépendants ruraux, en général, n'étaient pas la propriété pleine et entière de leurs maîtres ; ceux-ci ne pouvaient ni les vendre ni les affranchir ; seule la communauté était en mesure de prendre une telle décision. Comme les esclaves pour dettes et à l'inverse des esclaves commerciaux, ils étaient natifs du territoire où ils vivaient. Assez souvent, ils étaient même issus d'une souche locale plus ancienne que celle de leurs maîtres. Ils étaient alors considérés comme des indigènes, ensuite soumis par de nouveaux arrivants qui s'étaient approprié leur pays par la conquête. Les Hilotes soumis aux Lacédémoniens et les Pénestes de Thessalie étaient des dépendants ruraux ¹.

À partir du V^e siècle av. J.-C., dans les régions dominantes du monde méditerranéen, l'esclavage commercial est devenu la principale forme de dépendance. Il en est résulté que les Anciens avaient parfois du mal à se représenter ce qu'étaient les esclaves pour dettes et surtout les dépendants ruraux. Par exemple, l'historien grec Théopompe, du IV^e siècle av. J.-C., qualifiait les Pénestes de Thessalie « d'hommes libres qui étaient esclaves » ! Plus tard, le grammairien Pollux, qui a vécu au II^e siècle ap. J.-C., a considéré les Hilotes des Lacédémoniens, les Pénestes des Thessaliens, les Clarotes des Crétois et plusieurs autres groupes de ce genre comme se trouvant « entre les hommes libres et les esclaves ». Cette formule, qui a été souvent commentée, montre qu'il n'était pas aisé de situer ces trois grandes formes de dépendance les unes par rapport aux autres, et que, désormais, l'esclavage commercial était prépondérant : à une extrémité de la hiérarchie des statuts, il y avait les citoyens libres et à l'autre extrémité les esclaves "commerciaux".

Les dépendants des trois grandes catégories avaient en commun de pouvoir être utilisés comme main d'œuvre agricole, pour l'exploitation des domaines de l'élite (quelles que fussent la taille de ces domaines et les caractéristiques de leurs productions). Mais, dans une région donnée et à une époque donnée, l'une des trois catégories était en général nettement dominante. Toutefois, cela n'empêche pas, d'une part, que des dépendants des trois catégories aient parfois coexisté dans les mêmes régions et aux mêmes époques, et d'autre part, qu'en même temps, beaucoup d'autres

¹ Voir notamment Y. Garlan, *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, François Maspero - La Découverte, 1982, livre qui traite à la fois des esclaves "commerciaux" et des dépendants ruraux du monde grec.

terres aient été exploitées par de petits propriétaires ou par des paysans non propriétaires, mais libres de toute dépendance statutaire.

Des trois catégories, laquelle connaissait le sort le plus supportable ? Il est impossible de le savoir ; d'ailleurs, la question a-t-elle un sens ? Mais si l'on en croit le témoignage de beaucoup de textes antiques, l'esclavage commercial était considéré comme la pire des trois conditions. En effet, dans les textes de Tite-Live concernant les *nexi*, ceux-ci se plaignent sans cesse d'être traités comme des esclaves, alors qu'ils n'avaient pas perdu le statut de citoyen ¹. De tels textes montrent à la fois que les deux conditions, en principe, ne se confondaient pas, que certains avaient cependant tendance à les assimiler et que les *nexi* se considéraient comme ayant un rang supérieur à celui des esclaves. De même, la manière dont Pollux parlait des dépendants ruraux montre bien que lui aussi tenait la condition servile pour la pire de toutes, parce qu'elle était le contraire absolu de la liberté.

Dans cet article, j'ai choisi de ne parler que de l'esclavage "classique", et de me limiter à quelques remarques qui me semblent susceptibles d'intéresser les spécialistes des esclavages d'époques plus récentes, parce qu'elles mettent en évidence certaines spécificités de l'esclavage commercial antique. Pour compléter l'article, je me permets de renvoyer au livre que j'ai rédigé avec Raymond Descat ², où on trouvera des références bibliographiques. Ici, en note, je mentionne cependant cinq autres ouvrages qui méritent d'être lus et étudiés ³.

Il est utile de préciser qu'aucune des remarques que je vais faire n'a pour objectif de suggérer que l'esclavage antique était plus humain que ceux des époques modernes. C'est utile, parce que l'esclavage donne lieu à beaucoup de débats et de polémiques sur ce thème. Certains s'emploient, de façon implicite ou même explicite, à réhabiliter partiellement l'esclavage de telle ou telle région ou de telle ou telle époque, tandis que d'autres portent contre les premiers des accusations parfois justifiées et d'autres fois excessives. La plupart des auteurs antiques, qui n'avaient jamais été esclaves, qui eux-mêmes possédaient des esclaves et ne songeaient ni à les libérer tous ni à demander l'abolition de l'esclavage, étaient conscients de la dureté de la condition d'esclave et de la cruauté

¹ Tite-Live, *Histoire romaine*, 2, 23 et 2, 30 ; Denys, *Antiquités de Rome*, 5, 53 et 6, 79.

² J. Andreau et R. Descat, *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette Littératures, 2006.

³ K. R. Bradley, *Slavery and Society at Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; J.-C. Dumont, *Servus, Rome et l'esclavage sous la République*, Rome, École Française de Rome, 1987 ; M. I. Finley, *Esclavage antique et idéologie moderne*, trad. franç. (D. Fourgous), Paris, Minuit, 1981 ; Y. Garlan, *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, François Maspero - La Découverte, 1982 ; et Y. Rotman, *Les esclaves et l'esclavage, De la Méditerranée antique à la Méditerranée médiévale (VI^e-XI^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

d'une telle institution. On pourrait parler des châtiments infligés aux esclaves, de la manière dont ils servaient de jouets sexuels à leurs maîtres, du fait que leurs "familles" (non reconnues légalement) pouvaient être dispersées du jour au lendemain, – sans compter les tortures qui leur étaient habituellement infligées dans le cadre d'actions judiciaires qui, souvent, ne les concernaient pas directement.

Ainsi, dans un discours de Cicéron prononcé en 66 av. J.-C., le *Pro Cluentio*, il est question de deux scènes de torture, qui datent de quelques années auparavant. Le mari de la nommée Sassia, femme qui, selon l'orateur, n'était pas recommandable, est mort. Pour savoir s'il avait été assassiné, elle fait soumettre trois esclaves à la torture (même si elle ne soupçonnait nullement ces esclaves d'avoir tué son mari). Elle a réuni plusieurs amis et relations pour les faire assister à cette cérémonie. Une première séance n'a eu aucun résultat, et elle décide de recommencer. Cicéron insiste sur la violence de ces tortures (sans cependant les décrire), et sur le fait que les spectateurs en étaient très mal à l'aise. Selon lui, l'objectif de Sassia n'était pas de connaître la vérité, mais d'extorquer à l'esclave une accusation contre son fils à elle, Oppianicus. Elle voulait faire condamner son fils, et c'est pourquoi elle cherchait à obtenir le témoignage des esclaves, sous la torture. Mais, finalement, un des témoins protesta et expliqua aux autres quel était, à son avis, le véritable objectif de Sassia. L'opération n'aboutit pas ; elle n'obtint pas satisfaction ¹.

Mon choix n'est pas d'insister ici sur ces aspects de l'esclavage, mais cela ne signifie nullement que j'en minimise l'importance. Contrairement à certains autres historiens de l'Antiquité, par exemple Joseph Vogt ², je ne cherche ni à montrer ni à laisser entendre que l'esclavage antique était plus "humain" et moins condamnable que les formes plus récentes de l'esclavage. Je souhaite seulement insister sur deux ou trois aspects de l'esclavage antique qui ont facilité son fonctionnement et contribuent à expliquer sa pérennité.

Combien y avait-il d'esclaves dans le monde grec et à Rome ? Vu la documentation disponible, il est impossible de le déterminer de manière certaine. Les recherches démographiques sur les esclaves donnent donc lieu à de longs débats. Les esclaves n'ont jamais constitué la majorité de la population d'une région (sauf peut-être une ou deux exceptions qui n'ont duré que peu de temps). Et le nombre des esclaves variait beaucoup de région à région, et sans doute de siècle en siècle. Dans les sociétés qui nous sont le mieux connues, la Grèce des V^e et IV^e siècles av. J.-C. et le

¹ Cicéron, *Pro Cluentio*, 175-178.

² J. Vogt, *Sklaverei und Humanität*, Wiesbaden, Fr. Steiner, 1^{ère} éd., 1965 (2^e éd., 1972) (trad. angl. : *Ancient Slavery and the Ideal of Man*, Oxford, Oxford University Press, 1974).

monde romain des derniers siècles avant notre ère et du début de notre ère, les esclaves étaient en général conduits vers les régions les plus fortes politiquement et les plus actives du point de vue économique, – vers les régions riches. En Grèce, c'étaient surtout les habitants de cités comme Athènes qui achetaient des esclaves ; dans le monde romain, c'étaient les Italiens. L'Italie péninsulaire est à cette époque la région où le nombre des esclaves est le plus élevé. À la fin de son encyclopédie, l'*Histoire Naturelle*, Pline l'Ancien fait un éloge enthousiaste de l'Italie. Il écrit : « La contrée qui, entre toutes, est la plus parée des avantages méritant la première place dans la nature, c'est l'Italie, reine et seconde mère de l'univers, par ses hommes, ses femmes, ses chefs, ses soldats, ses esclaves, sa supériorité artistique, la célébrité de ses génies... »¹. Il est, en apparence, surprenant qu'il compte les esclaves au nombre des atouts de l'Italie, alors que précisément ils n'étaient jamais Italiens ! Mais il parle des esclaves vivant en Italie, quelle que soit leur origine.

Au I^{er} siècle av. J.-C. et au I^{er} siècle ap. J.-C., combien y avait-il d'esclaves en Italie ? Deux estimations principales ont été proposées : pour les uns, les esclaves ne comptaient pas plus de 15 ou 20 % de l'ensemble de la population ; pour les autres, entre 30 et 40 %. R. Descat et moi-même sommes favorables à la plus haute de ces deux estimations².

Il y a en effet dans la littérature latine et grecque toute une série de passages montrant combien la présence massive des esclaves frappait les esprits des contemporains. Ainsi, Sénèque parle d'un débat au cours duquel les sénateurs se sont demandés s'il fallait aux esclaves des habits les distinguant clairement des hommes libres. Il ajoute que le projet a été abandonné, parce que les sénateurs avaient compris qu'il était dangereux de donner aux esclaves la possibilité de compter les hommes et femmes libres³ ! Tacite, de son côté, rend compte d'un début de révolte d'esclaves, qui a été provoqué près de Brindisi, en 24 apr. J.-C., par un ancien soldat prétorien, Titus Curtisius. Les meneurs ont été arrêtés et conduits à Rome. La ville, dit Tacite, était « déjà rendue inquiète par la multitude des esclaves qui croissait sans mesure, alors que diminuait chaque jour la plèbe de naissance libre »⁴. Dans l'œuvre de Varron sur l'agriculture, qui a été écrite à l'époque de Cicéron, il est sans cesse question d'esclaves agriculteurs ou bergers, et presque jamais de main d'œuvre permanente libre. Un siècle plus tard, Pline l'Ancien parle des « légions d'esclaves », de « cette multitude d'étrangers logés dans nos maisons », et

¹ Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, 37, 201.

² Voir J. Andreau et R. Descat, *Esclave en Grèce et à Rome*, pp. 65-105.

³ Sénèque, *De la Clémence*, 1, 24, 1.

⁴ Tacite, *Annales*, 4, 27.

dont les maîtres ne connaissent même pas les noms ¹. De tels passages sont très nombreux ; on peut certes dire qu'ils sont "rhétoriques", qu'ils sont "idéologiques", mais il est difficile de faire comme s'ils n'existaient pas.

D'autres indices doivent être tirés du nombre des esclaves que possédaient les membres de l'élite. Sous le règne d'Auguste, la *lex Fufia Caninia* limita au cinquième de l'ensemble des esclaves qu'il possédait le nombre de ceux qu'un propriétaire pouvait affranchir par testament. Néanmoins, la loi prévoyait en outre que le propriétaire ne pouvait affranchir de cette façon plus de cent esclaves. Une telle mesure semble indiquer qu'il n'était pas exceptionnel de posséder plus de 500 esclaves. D'ailleurs nous savons par Tacite que le préfet de la Ville, en 61 apr. J.-C., avait sous son toit, à Rome, environ 400 esclaves ². Et en 8 apr. J.-C., un affranchi, Caius Caecilius Isidorus, possédait, nous dit-on, 4 116 esclaves ³. Dans le Sud des États-Unis, au milieu du XIX^e siècle, alors que les esclaves constituaient le tiers de la population, onze personnes seulement possédaient 500 esclaves ou davantage.

Il faut tenir compte aussi du fait que l'Empire romain ne se bornait pas à "consommer" des esclaves venus d'en dehors de l'Empire, il contribuait aussi à en "produire". Car il semble que beaucoup d'esclaves aient été réduits en esclavage à l'intérieur de l'Empire. Certains étaient victimes de trafiquants qui parvenaient à les vendre comme esclaves. D'autres étaient vendus par leurs parents, ou bien c'étaient des enfants qui avaient été exposés au moment de leur naissance, et qu'un passant avait ramassés pour en faire des esclaves. De ce point de vue, la comparaison avec le nombre des esclaves en Amérique est en partie trompeuse. En effet, à l'époque moderne, les esclaves n'étaient pas fournis par de grandes guerres ; d'autre part, la traversée de l'Océan provoquait d'énormes pertes, et limitait le nombre des transports possibles. En outre, aucune personne libre n'était réduite en esclavage en Amérique même, tandis qu'une partie des esclaves de l'Empire romain étaient devenus esclaves à l'intérieur de ses frontières. L'Amérique n'était pas une productrice d'esclaves (sauf par le biais de la reproduction des esclaves dans le domaine du maître ou dans sa maison de ville), la cité athénienne non plus, tandis que l'Empire romain, parce que c'était un Empire, était en mesure de recruter des esclaves parmi les peuples vivant sur ses territoires.

Le nombre des femmes esclaves est particulièrement difficile à connaître. Un certain nombre d'indices pourraient porter à penser que les es-

¹ Plinie l'Ancien, *Histoire Naturelle*, 33, 26.

² Tacite, *Annales*, 14, 43, 4.

³ Plinie l'Ancien, 33, 135.

esclaves étaient avant tout des hommes, notamment dans l'agriculture ; si c'était le cas, la reproduction des esclaves, à l'intérieur de la cité ou de l'Empire romain, ne pouvait être que très limitée, et c'est un des arguments pour lesquels certains spécialistes de démographie antique, par exemple W. Scheidel, adoptent une estimation basse du nombre des esclaves¹. Même si, en droit, la place des esclaves hommes et celle des esclaves femmes étaient presque complètement identiques, en pratique la place des esclaves femmes était différente de celle des esclaves hommes, souvent pire, mais parfois un peu meilleure. Dans les milieux populaires des villes, la femme esclave devenait souvent la compagne de l'homme qui l'avait achetée, ce qui, dans certains cas, pouvait faciliter son affranchissement, mais ne la menait nullement à une réelle indépendance par rapport à son ancien maître. Dans les paragraphes qui suivent, s'il me semble que la situation des femmes est différente de celle des hommes, je le signalerai.

Autre remarque : dans le monde gréco-romain, les esclaves qu'on peut appeler "classiques" ou "commerciaux" étaient présents dans tous les secteurs, ou presque, de la vie professionnelle, et c'est là, me semble-t-il, une grande différence avec ce qu'on observe dans les sociétés esclavagistes du Nouveau Monde, entre le XVII^e et le XIX^e siècle. Il est vrai que certaines activités leur étaient fermées. C'était le cas de toutes les charges politiques et religieuses de responsabilité, même si les esclaves appartenant aux cités et, sous l'Empire romain, ceux de l'Empereur contribuaient à la politique et à l'administration, à titre d'agents d'exécution. C'était aussi le cas du métier militaire. Comme l'écrivait le jurisconsulte Marcien (III^e siècle ap. J.-C.), il était, sauf exception, formellement interdit aux esclaves d'être soldats. Si un esclave contrevenait à cette interdiction, s'il parvenait, par fraude, à s'introduire dans l'armée pour échapper à sa condition et à se faire passer pour un soldat, il devait être puni de mort². Au moment où il était gouverneur de la province de Bithynie, en Asie Mineure, c'est-à-dire entre 111 et 113 ap. J.-C., Pline le Jeune soumit un cas de ce genre à l'Empereur Trajan³. Celui-ci fut formel : si l'esclave s'est introduit dans l'armée en pleine connaissance de cause et sans indiquer sa condition, il doit être exécuté ; mais, dans certains cas, ce sont les services de recrutement ou le propriétaire de l'esclave qui étaient en faute, et non point l'esclave lui-même. De toute façon, il était impossible que ce dernier demeurât soldat.

¹ W. Scheidel, « The Slave Population of Roman Italy, Speculations and Constraints », *Topoi*, 9, 1999, pp. 129-144 ; *Idem*, « The Demography of Roman Slavery and Manumission », in M. Bellancourt-Valdher et J.-N. Corvisier (dir.), *La démographie historique antique*, Arras, Artois Presses Université, 1999, pp. 107-115.

² *Digeste*, 49, 16, 11.

³ Pline le Jeune, *Lettres*, 10, 29 et 30.

Mais on rencontrait des esclaves dans presque toutes les autres activités. Parmi les domestiques, évidemment – c’est le secteur où la proportion des esclaves, par rapport aux hommes et femmes libres, était la plus forte –, et dans la gestion des patrimoines de leurs maîtres. On rencontrait aussi des esclaves dans les activités intellectuelles, parmi les pédagogues et maîtres d’école, dans les métiers du divertissement et du spectacle (par exemple parmi les mimes et parmi les gladiateurs), etc. On en rencontrait également dans les mines. Beaucoup de bergers étaient des esclaves, et les esclaves bergers ont joué un rôle très actif dans les grandes révoltes d’esclaves des II^e et I^{er} siècles av. J.-C.¹ Dans l’agriculture, entre le II^e siècle av. J.-C. et le II^e siècle ap. J.-C., ils étaient souvent employés en équipes, dans des exploitations moyennes ou grandes ; c’est ce qu’on a appelé dans la bibliographie “la villa esclavagiste”. Mais certains esclaves pouvaient aussi recevoir un lot de terre qu’ils cultivaient à titre de tenanciers ; on les qualifie le plus souvent d’esclaves-colons.

Enfin, le rôle des esclaves et des affranchis était très important dans le commerce et la fabrication (dans les boutiques et les ateliers, dans les banques et les comptoirs de prêt d’argent), même si, juridiquement, les esclaves n’avaient pas le droit d’être propriétaires. Dans ces secteurs, ou bien l’esclave recevait de son maître un “pécule”, des biens dont il disposait, mais sans en être juridiquement propriétaire, et il tirait de ces biens des revenus qui pouvaient lui servir par la suite à acquérir sa liberté. Ou bien il était chargé par son maître de la responsabilité d’un atelier ou d’une boutique, et au profit de son maître. On disait alors qu’il était “préposé” par son maître, et il recevait souvent un salaire. Certains textes de juristes romains fournissent des informations intéressantes sur les fonctions de tels esclaves préposés par leurs maîtres. Le principe et les règles générales de la préposition étaient très homogènes, mais les fonctions auxquelles on pouvait préposer un esclave étaient très variées. Un fragment d’Ulpien (début du III^e siècle ap. J.-C.) en fournit un large échantillon. Il y est notamment question des préposés suivants : de commerçants en gros vendant de l’huile ou des céréales ; d’esclaves chargés d’acheter du blé ; d’esclaves chargés des achats pour le compte d’un boutiquier ; de colporteurs vendant des tissus et des vêtements pour le compte de fabricants ou de négociants ; d’esclaves vendant du pain dans une boulangerie ; de gardiens de maisons ou de bâtiments ; de muletiers, de valets d’écurie dans des auberges ; de banquiers et de prêteurs d’argent².

Mais, dans la plupart des activités, le nombre des esclaves variait beaucoup selon l’époque et le lieu. Prenons l’exemple des céramiques fi-

¹ Sur ces révoltes, voir J.-C. Dumont, *Servus, Rome et l’esclavage sous la République*, Rome, École Française de Rome, 1987, pp. 197-271 ; et J. Andreau et R. Descat, *Esclave en Grèce et à Rome*, pp. 231-240.

² *Digeste*, 14, 3, 5.

nes de table et de cuisine, que les restes archéologiques nous permettent de bien connaître. Les esclaves étaient nombreux dans la fabrication de certaines céramiques, même comme chefs d'équipes, mais pas de toutes les céramiques. Dans ce qu'on appelle la sigillée italique d'Arezzo (céramique à vernis rouge fabriquée entre le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. et la fin du I^{er} siècle ap. J.-C., notamment à Arezzo et à Pise), il y en avait beaucoup ¹. Dans les céramiques sigillées à vernis rouge de Gaule du Sud (I^{er} et II^e siècle ap. J.-C.), à La Graufesenque par exemple, ils étaient en revanche très peu nombreux ².

La plupart des esclaves étaient des exécutants ou avaient des compétences très spécialisées ; c'étaient par exemple des concierges, des maîtres d'école, des nourrices, des sages-femmes. Mais un auteur comme Cicéron distingue nettement ces esclaves spécialisés, auxquels on demandait de bien connaître les techniques de leur domaine, d'une minorité d'autres esclaves, qui avaient des fonctions d'encadrement. De ces derniers, qu'il considérait comme une élite parmi les esclaves, Cicéron écrivait : « Lorsque nous acquérons des esclaves, si nous avons acheté un forgeron ou un plâtrier, et qu'il ignore le métier que nous avons en vue au moment de cet achat, nous nous fâchons, même s'il est très honnête ; mais si nous achetons un esclave dont nous voulons faire un régisseur, ou auquel nous souhaitons confier la direction de nos troupeaux, c'est de l'honnêteté, du travail et de la vigilance que nous attendons de lui » ³. À de tels esclaves de l'encadrement, les pères de famille peuvent confier leurs biens et leurs proches, car ils avaient des qualités morales, même s'ils n'avaient pas autant de connaissances techniques que d'autres. Cicéron va jusqu'à comparer leur rôle dans la maison du maître à celui que jouent les magistrats dans la cité ⁴ : « le peuple romain choisit ses magistrats pour être en quelque sorte les régisseurs de l'État ». C'est dire qu'il leur reconnaît une certaine dignité, bien qu'ils soient esclaves. Quoique le sort de tous les esclaves soit par définition difficilement supportable, quoique tous les esclaves, sans exception, soient susceptibles de subir les mêmes frustrations et les mêmes violences (graves châtiments corporels, torture, violences sexuelles, changements de maître, dispersion de leur "famille"), il existait donc une élite des esclaves, que certains ont appelée les "esclaves privilégiés" ⁵.

¹ W. V. Harris (ed.), *The Inscribed Economy*, Ann Arbor, Supplément au *Journal of Roman Archaeology*, 1993, pp. 73-80.

² C. Bémont et J.-P. Jacob, *La Terre sigillée gallo-romaine*, Paris, Documents d'Archéologie Française, 1986.

³ Cicéron, *Pro Plancio*, 62.

⁴ *Populus Romanus diligit magistratus quasi rei publicae vilicos* (*Ibidem*). Les traductions ici présentées sont inspirées de celle de P. Grimal, 1976, Paris, Éditions des Belles Lettres.

⁵ M. Morabito, *Les réalités de l'esclavage d'après le Digeste*, Paris, Les Belles Lettres, 1981 ; *Idem*, « Les esclaves privilégiés à travers le Digeste », *Index*, 13, 1985, pp. 477-490 et 638-644.

Les activités des hommes esclaves étaient beaucoup plus variées que celles des femmes et presque tous ces esclaves “privilégiés” étaient des hommes. Ce que je viens de dire vaut beaucoup plus pour les hommes que pour les femmes. Si celles-ci étaient nombreuses dans les domesticités, dans la prostitution et sans doute dans l’agriculture, si on en rencontrait aussi dans les mines et la fabrication textile, elles étaient rares, ou même absentes, dans le reste de la fabrication, dans le commerce, la vie financière, la gestion des biens privés, l’administration, la vie intellectuelle et artistique. En Grèce comme à Rome, les activités qui permettaient à l’esclave de se hisser à un certain niveau professionnel et d’être considéré par son maître étaient la plupart du temps des activités réservées aux hommes.

Ces dernières observations nous conduisent à une autre remarque, qui concerne l’affranchissement. En Grèce comme à Rome, il est impossible de penser l’esclavage antique sans tenir compte de l’affranchissement. Il serait tout à fait erroné, certes, d’idéaler l’affranchissement. D’une part, la porte de sortie que représente l’affranchissement ne dépend pas avant tout de l’esclave ; elle dépend surtout de la volonté du maître. N’importe quel esclave n’est pas affranchi ; les esclaves paysans et les esclaves employés dans les mines ne sont jamais ou presque jamais affranchis ; si les esclaves domestiques sont plus fréquemment affranchis, beaucoup d’entre eux meurent dans l’esclavage, comme le prouvent les inscriptions des grands columbariums des portes de Rome, où ont été enterrés les domestiques de quelques importantes personnalités du début de notre ère.

Parmi ces grandes tombes collectives, l’une des mieux étudiées est celle des esclaves et affranchis des *Volusii Saturnini*. Les *Volusii Saturnini* étaient une grande lignée sénatoriale de l’époque d’Auguste et du I^{er} siècle apr. J.-C., qui a compté à cette époque une demi-douzaine de consuls¹. Le columbarium était situé sur la Via Appia, au deuxième mille, et l’on connaît 188 inscriptions qui en faisaient partie, inscriptions sur lesquelles étaient gravés les noms de près de 350 esclaves et affranchis. C’étaient des esclaves qui constituaient la majorité de ces dépendants ; les affranchis étaient nettement moins nombreux. Les hommes étaient très majoritaires, surtout parmi les dépendants dont les fonctions sont indiquées. Les fonctions de plus de 70 hommes sont indiquées, contre seulement une dizaine de fonctions de femmes. Dans beaucoup de cas, les femmes, si elles étaient affranchies, l’étaient à un âge assez avancé, entre trente et quarante ans, ce qui permettait au maître d’être le possesseur de

¹ *I Volusii Saturnini, Una famiglia romana della prima età imperiale* (collectif), Bari, De Donato, 1982 ; et M. Buonocore, *Schiavi e liberti dei Volusi Saturnini, Le iscrizioni del colombario sulla Via Appia antica*, Rome, “L’Erma” di Bretschneider, 1984.

leurs enfants, avec le statut d'esclaves (l'enfant d'une femme esclave naissait lui-même esclave).

D'autre part, si l'affranchi d'un citoyen, à Rome, devient lui-même un citoyen (ce qui n'est pas le cas dans les cités grecques), il n'est tout de même pas un citoyen comme les autres. À l'époque républicaine, alors que la citoyenneté avait d'importants effets politiques (notamment en matière de suffrage), des mesures ont été prises pour que le poids politique des affranchis reste très limité. Dans la vie quotidienne, l'affranchi, homme ou femme, n'était le plus souvent pas complètement indépendant de son ancien maître. Il lui devait le respect (*obsequium*), – une notion qui avait des effets juridiques et des manifestations pratiques. Il lui devait aussi une certaine quantité de travail précisément définie (*operae*). Pour son mariage, l'affranchi, et surtout l'affranchie femme, était soumis à des contraintes par rapport à son patron. Quand l'affranchi, homme ou femme, mourait, tous ses biens ne passaient pas à ses enfants¹. À partir du règne d'Auguste, s'il était en possession d'un certain patrimoine (cent mille sesterces), le sort de cette succession dépendait du nombre de ses enfants. Si l'affranchi mourait sans enfants, tous ses biens passaient à son patron. S'il avait un enfant, celui-ci recevait la moitié du patrimoine et le patron (ou ses descendants) l'autre moitié. S'il avait deux enfants, son patrimoine était divisé en trois parts égales, une pour le patron et deux pour les enfants. Si l'affranchi avait trois enfants vivants ou davantage, ils héritaient de tout le patrimoine.

Qui plus est, pour jouir de ces droits (limités, comme je viens de le montrer très rapidement), il fallait avoir été affranchi selon des règles qui, à partir des premières années de notre ère, devinrent plus draconiennes qu'auparavant. Désormais, il était interdit d'affranchir des esclaves de moins de trente ans, et le maître lui-même, sauf exception, n'était pas autorisé à affranchir ses esclaves s'il avait lui-même moins de vingt ans². Les esclaves qui n'avaient pas été affranchis selon ces règles ne redevenaient pas esclaves ; ils étaient rangés dans une catégorie à part, celle des *Latins Juniens*, – catégorie nombreuse, semble-t-il, et qui était soumise à davantage de restrictions que les autres affranchis : les *Latins Juniens* ne pouvaient pas recevoir d'héritages ou de legs, et, à leur mort, ils ne pouvaient en aucune façon transmettre leurs biens à leurs enfants.

On voit que l'affranchissement n'était pas nécessairement un sort très enviable, et les affranchis, qui, le plus souvent, devaient payer une somme à leur maître pour obtenir leur libération, devenaient pour la plupart des pauvres. L'existence de quelques personnalités exceptionnelles, par

¹ Voir Gaius, *Institutes*, 3, 39-76.

² C'est l'objet de la loi *Aelia Sentia* de 4 ap. J.-C. (Gaius, *Institutes*, 1, 16-19 et 37-41).

exemple un certain Démétrius, un affranchi de Pompée, ou bien Trimalcion, le héros du roman de Pétrone, le *Satiricon*, a conduit certains historiens de l'Antiquité à penser que les affranchis étaient riches, surtout ceux du I^{er} siècle ap. J.-C. Mais ce n'était pas le cas ; il ne faut pas confondre une minorité d'affranchis riches ou très riches avec la foule des autres, dont la condition était beaucoup moins brillante.

Cela dit, dans le monde romain, les enfants et petits-enfants des affranchis faisaient complètement partie de la population libre. Sauf exception, ils ne se distinguaient pas des hommes et femmes libres par la couleur de la peau, ce qui facilitait leur insertion. Se souvenait-on, malgré cela, qu'ils descendaient d'un ancien esclave, ou d'une ancienne esclave ? Certains hommes libres s'en souvenaient sûrement, ou probablement, mais cependant leur passé servile ne paraît pas leur avoir collé éternellement à la peau. L'affranchi restait un ancien esclave, quoi qu'il fasse, mais ses descendants se fondaient peu à peu dans le reste de la population. Certains sénateurs allaient jusqu'à observer qu'ils savaient bien qu'il y avait parmi eux des descendants d'esclaves. Ils le savaient, et étaient très probablement en mesure de les nommer ; mais ils ne les considéraient pas moins comme des pairs. C'est là une caractéristique de l'esclavage gréco-romain, et de l'esclavage romain encore plus que de l'esclavage grec, qu'il me paraît intéressant de signaler.

Les affranchis du I^{er} siècle ap. J.-C. que met en scène le *Satiricon* de Pétrone accordent un grand rôle à la chance. Ils auraient pu ne pas être esclaves, mais la malchance les a conduits à l'esclavage. Par la suite, au contraire, la chance leur a permis d'être affranchis. Maintenant qu'ils sont affranchis, il leur semble naturel de devenir des maîtres et de posséder à leur tour des esclaves. Dans leurs propos, il n'est pas question d'une éventuelle abolition de l'esclavage ; l'esclavage et l'affranchissement constituent pour eux des données de fait qu'il faut accepter comme telles.

Il est très intéressant de comparer le statut et la condition des esclaves et de l'ensemble des dépendants de diverses régions et de diverses époques. Mais il faut être très attentif à ne pas hiérarchiser, à ne pas chercher à montrer que l'esclavage, à certaines époques, a été plus "humain" qu'à d'autres. Il faut se souvenir sans cesse de l'indignité et de la cruauté de la condition d'esclave, quel que soit le contexte historique.

Cela dit, pour conclure, je rappellerai trois caractéristiques de l'esclavage romain antique. L'une d'elles, c'est que l'Empire romain est "producteur" d'esclaves en même temps que "consommateur" ; cela contribue à expliquer le nombre des esclaves (selon moi, entre 30 à 40 % en Italie au début de notre ère, entre 10 et 20 % pour l'ensemble de l'Empire). Deuxième caractéristique : la diversité des fonctions

qu'occupaient les esclaves, et surtout les esclaves hommes. Enfin, il faut se rendre compte de l'importance du rôle joué par l'affranchissement, qui, malgré ses limites, représente pour les esclaves une porte de sortie, – ou en tout cas une espérance, souvent déçue, certes, ne serait-ce que par une mort précoce, mais non pas illusoire.

La nature juridique de l'esclave dans l'Édit de mars 1685 (Code Noir Louis - *Projet définitif*)

Dominique Aimé Mignot

« *Cogitabis eum quem seruum tuum uocas ex isdem seminibus ortum [esse] eodem frui caelo, aequae spirare aequae uiuere, aequae mori ! Tam tu illum uidere ingenuum potes ! Quam ille te seruum...* »

Sénèque, *Lettres à Lucillus*, V, 47, 10.

La question de l'esclavage est devenue une question d'actualité. Il est difficile de nos jours de situer le phénomène esclavagiste dans le cadre de nos institutions contemporaines. La *servitude* et les autres *formes de dépendances* ne correspondent plus au droit positif et encore moins au droit des gens ou droit international que les Anciens nommaient le *ius gentium*. Il faut donc pour l'historien, le juriste ou le chercheur remettre son esprit *in statu quo ante*, replonger dans les racines mêmes de notre droit. Or, le droit est une norme vivante, évolutive, qui parfois ne se laisse pas facilement appréhender par les concepts contemporains. Tel est bien le cas pour l'esclavage, la "servitude" des Anciens, car le terme même d'esclavage répond à une réalité récente qui fait allusion à l'approvisionnement des Occidentaux et Arabes en "serfs" d'origine slave !... Les formes d'esclavage répondent à la nécessité des temps, tantôt rude, tantôt plus humaniste, tantôt rustique ou familiale, tantôt dénuée de tout rattachement à la domesticité. Il n'est donc pas étonnant que les juristes et philosophes de l'Antiquité gréco-romaine aient posé la question de définir l'institution. Cette même définition réapparaîtra inévitablement lors de la Renaissance en général et de la renaissance de l'esclavagisme occidental au XVI^e siècle, en particulier. Elle conditionne encore la pensée du législateur louis-quatorzien. Dans de telles conditions, on aura naturellement l'obligation d'examiner en un premier temps la condition juridique de l'esclave, puis ses effets dans le cadre de l'Édit de mars 1685.

On a beaucoup écrit sur la condition générale des esclaves aux Antilles françaises¹. En revanche peu d'auteurs ont porté leur attention sur le

¹ Par exemple, voir A. Gisler, *L'esclavage aux Antilles françaises (XVII^e - XIX^e siècle)*, Fribourg (Suisse), 1965 (rééd. Karthala, 1981) ; A. Watson, *Roman Slave Law*, Baltimore, 1982 ; Oudin-Bastide, *La relation au travail dans la société esclavagiste de Martinique-*

système juridique originaire qui aurait servi de modèle. Y. Debbasch a souligné en son temps l'importance du droit romain dans la formation du droit pseudo-colbertien qui a dominé la matière dans les possessions françaises d'Amérique tropicale ou du Nord (Louisiane) ou de l'océan Indien (île Bourbon). De même, dans un fascicule récent destiné aux élèves de l'enseignement secondaire on fait allusion à ce qu'il faut bien appeler la "*matrice romaine*". Mais à bien y regarder, on ne sait exactement à quel état du droit romain on se réfère. Je l'avais déjà souligné dans une petite étude portant sur *Le droit romain et la servitude aux Antilles* parue dans les pages du CRPLC de Fort-de-France (2002). Ce qui importe le plus, à la vérité, c'est de connaître non seulement quelles sont les survivances de ce droit romain antique dans les soixante paragraphes de l'Édit de mars 1685 qualifié tardivement de *Code Noir Louis*, au milieu du XVIII^e siècle, mais surtout de connaître les approches et l'appréhension des questions afférentes aux tâches, à la répression et à la qualité de l'esclave à Rome dans l'antiquité tardive (*Spätantike*). Car ce sont précisément ces premières approches du droit de jadis qu'il importe de cerner avec précision : elles livrent dès les premiers siècles de l'ère chrétienne le canevas juridique qui sera repris à de multiples reprises sous l'ère médiévale d'une part et surtout, à l'époque postérieure dite de la Renaissance (*i.e.* renaissance des valeurs du monde antique et de sa culture... au XVI^e siècle). On se doit de reprendre et d'évoquer ici les incertitudes morales et juridiques des mondes anciens sur la question esclavagiste.

« Nul ne doute, écrivait A. Gonzalès ¹, que la société romaine ait eu un rapport pour le moins ambigu avec l'esclavage ». Qu'est-ce à dire ? Plus précisément que cet auteur entend rappeler que de façon traditionnelle les *serui* latins sont des *res*, au sens de la propriété, donc au sens juridique. Mais la qualité de *res* ne doit pas être prise au pied de la lettre. Le grand juriste Gaius, du II^e siècle, insiste sur le fait que « la principale distinction afférente au droit des personnes est que les hommes sont libres ou esclaves... », mais ce sont des *homines* ! Il dit en substance : « *Et quidem summa diuisio de iure personarum haec est, quod omnes homines aut liberi sunt aut serui* ». Il parle donc des esclaves comme le rappellent très bien Jean Imbert et Jean Gaudemet non pas au chapitre des "choses", mais des "personnes" ². Quoi qu'il en soit les contemporains de Martial ou de Pline le Jeune, ouverts aux idées stoïciennes de leur temps connaissent

Guadeloupe - XVII^e- XIX^e siècle, thèse de Lettres-Histoire, dir. D. Schnapper, Paris, EHESS, 2005.

¹ Pline le Jeune, *esclaves et affranchis à Rome*, coll. ISTA, PUFC, 2003, p. 117.

² On a signalé que Gaius parle des esclaves au livre I (§§ 52-54) de ses *Institutes* à propos des personnes, non au livre II où il traite des choses. C'est pourquoi les juristes romains, selon Jean Gaudemet ne se résolvent pas à tenir l'enfant de la femme esclave pour un fruit (*Inst. Ant.*, Sirey, 1967, pp. 548-549).

sans doute cette “dualité conceptuelle”, comme l'affirme A. Gonzalès. Ils ne s'appesantissent pas outre mesure sur le phénomène esclavagiste qui semble lié à toutes les sociétés de leur temps et qui permet de faire subsister bon an mal an somme toute une très grande partie des populations méditerranéennes soumises à l'occupation romaine.

Or, les peuples alliés ou latins, grecs ou barbares pratiquent tous l'esclavage qui est la base de leur économie comme l'ont bien démontré les historiens des pays de l'Est¹. La culture antique est ainsi faite que le maître dispose d'une libre puissance sur son esclave, et ce, à l'instar des filles et des fils de famille. Pour le Romain ou un Grec, l'occidental ou l'oriental, il y a lieu de distinguer seulement entre les *alieni iuris* et les *sui iuris* qui sont libres et indépendants. Tout ce qui gravite autour de la *domus*, femme-épouse, enfants de sexe féminin ou fils de famille, domestiques (pénestes, périèques...) ou esclaves proprement dits (*oi douloi*) ressortissent quasiment à une condition commune : êtres inférieurs – non pas d'un point de vue éthique mais socialement – ils sont sous la *dépendance du maître (dominus)* qui exerce sur tous les gens de sa maisonnée un *imperium* domestique. Telle était la remarque de F. de Visscher dans sa théorie présentée dès 1936². Ils sont placés sous la main (*manus*) de ce dernier et ce rapport de coutume, sans aucun doute de nature juridique, n'est autre que le *mancipium*. On peut donc à bon escient parler de dépendance esclavagiste à quelque degré que ce soit. C'est dans cette optique qu'il convient de se placer pour comprendre la célèbre définition d'Ulpien, un grand juriste de l'époque sévérienne : « Toutes les choses sont soit *mancipi*, soit *nec Mancipi*. Ainsi sont *mancipi* les fonds de terres italiques, tels les fonds rustiques ou les fonds urbains ou *domus*, ainsi en va-t-il de même pour les *serui* (serfs, au sens étymologique) ou les quadrupèdes, et tous les animaux que l'on peut domestiquer par le dos ou le cou... : *Omnes res aut Mancipi sunt aut nec Mancipi. Mancipi res sunt praedia in italico solo, tam rustica qualis est fundus, quam urbana qualis domus (...) item serui et quadrupedes, quae dorso collouae domantur (...)*³ ». Cette vision doit être encore mise en lumière avec un autre texte de l'ère impériale : Gaius rappelle que la division principale des choses à Rome repose sur l'opposition entre celles qui ont un corps et celles qui n'en ont pas. On sent ici l'influence grecque qui avait été mise en avant

¹ Notamment E. M. Schtaerman, *Die Krise der Sklavenhalterordnung im Westen des römischen Reiches*, Berlin, 1964, spécialement pp. 55-59.

² Sur la théorie de Visscher, Voir J.-P. Lévy et A. Castaldo, *Histoire du droit civil*, Dalloz, 2002, p. 558 (les personnes libres sont déclarées *in Mancipio* ; les animaux domestiqués sont qualifiés de *res Mancipi*. À l'évidence, pour les Romains, le rapport de subordination prime, il est un rapport de puissance.

³ Ulpien, *Regulae*. XIX, 1.